

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008
ANNEXE AU PROCES VERBAL DES ELECTIONS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Antoine AUBREE, Maire Sortant
MM DELMAS Michel, DRAINS Yveline, FLAMANT Bernard, DUNAND Emilienne, ROBY Michel, GOVAERTS-BENSARIA Hayat, GONTIER Philippe, NINORET Michèle, NOEL Daniel, BATICLE-POTHIER Marion, GASTON Didier, TIXIER Magali, PALTEAU Gérard, MEURANT Marie-Claude, YACOUBI Anis, FLEURY Myriam, THEVENOT Patrick, CATOIRE Aline, AUGUET Daniel, LOUCHARTE Martine, LOPES Enrico, SIMON Marie-Cécile, KOROLOFF Ludovic, DESHAYES Séverine, DAFLON Gilbert, CAPRON Géraldine, DUMONTIER Arnaud, LENOIR Fabienne, TOUZET Jacky, MAGNIER Marie-Christine, BIGORGNE Daniel, TOUZET Danièle, HERVIEU Philippe, Conseillers Municipaux

1) INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine AUBREE, maire, il a ensuite demandé au doyen de séance, Monsieur PALTEAU de présider l'assemblée afin de procéder à l'élection du maire.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur FLAMANT Bernard a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal. Adopté à l'unanimité.

3) ELECTION DU MAIRE

Présidence de l'assemblée

Monsieur Palteau, étant le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 33 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Mme. Mlle. Mr. Chers concitoyens,

C'est la 2ème fois que j'ai l'honneur de présider cette séance du conseil municipal qui va permettre l'élection du maire, en raison de ma qualité de doyen de cette assemblée. Mais c'est, évidemment avec beaucoup plus de gaieté de coeur qu'en 2001.

Cette mairie et cette salle du conseil sont pour moi, devenues un peu, ma maison puisque j'y ai siégé pour la première fois il y a bientôt 50 ans, quand j'ai été élu maire. Mais cette fois-ci (meure si c'est la dernière fois) c'est avec une satisfaction profonde que je préside cette assemblée car il s'agit d'un nouveau départ avec une équipe pleine d'enthousiasme qui me rappelle ma 1ère élection en 1959. Les problèmes ont bien changé. Il s'agit maintenant d'établir une véritable démocratie participative avec nos concitoyens dans le cadre des quartiers, des associations, des jeunes, des personnes âgées et des handicapés ; chaque habitant doit se sentir acteur de son propre devenir. Si la gauche a obtenu de si bons résultats dans l'ensemble de la France pour ces élections locales c'est parce que les électeurs ont senti que la gauche était plus proche de leurs préoccupations quotidiennes dans la vie. Nous n'avons pas su pour les élections présidentielles faire passer le message de cette façon de gouverner en donnant la parole à chacun, à tous les niveaux. Il nous reste donc un travail politique important à faire sur ce projet de société. Ceci dit je ne vais pas revenir sur notre programme municipal mais j'insiste particulièrement sur les

sujets qui me tiennent à coeur : étudier un plan de développement durable sur le plan local, en commençant par les économies d'énergie : isolation, appareils de chauffage plus performants, conseils pour les économies d'eau et d'électricité, etc... Et nous donnerons l'exemple avec une étude énergétique des bâtiments communaux et par une incitation envers les particuliers. Un effort doit être fait aussi, en faveur des personnes âgées et handicapées en améliorant leurs conditions de vie, de circulation et d'accès aux services publics et privés. J'espère aussi que la ville de Pont reprendra sa place au conseil d'administration du P.N.R.OISE-PAYS de France ou ces dernières années notre cité a été remarquée par sa politique de la chaise vide alors que j'avais travaillé pendant 4 ans à l'élaboration de la Chartre.

J'en ai terminé et je vais laisser la place à la cérémonie de l'élection du maire, des adjoints et des différentes commissions.

Merci de votre attention.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président invite donc le conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément au code général des collectivités territoriales. Une seule liste a été désignée « Agir ensemble » représentée par monsieur DELMAS Michel.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur PALTEAU Gérard et Mademoiselle CAPRON Géraldine.

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau6
Nombre de suffrages exprimés.....27
Majorité absolue.....14

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
DELMAS Michel	27

4) PROCLAMATION DE L'ELECTION DU MAIRE

Monsieur Michel DELMAS a été proclamé maire et a été installé immédiatement.

C'est un moment important pour nous tous ici qui venons prendre nos fonctions de conseillers municipaux, auxquelles nous nous sommes préparés depuis plusieurs mois.

Une conjugaison d'émotions qui nous éteint.

- reconnaissance envers tous ceux qui nous ont fait confiance et nous ont porté officiellement ici

- remerciements envers nos familles et nos conjoints

- fierté d'avoir à représenter la société pontoise et de devenir garants de ses intérêts et porteurs de ses espoirs,

Et puis il y a cette petite pression qui nous gêne au fond du cœur, cette interrogation sur nous même, sur nos capacités à assumer cette fonction alors qu'on est maintenant au pied du mur.

Pour ceux qui siègent pour la première autour de cette table s'ajoutent toutes les questions relatives au fonctionnement de cette institution qu'ils vont découvrir au cour du temps. Je sais toute l'émotion qui nous envahit quand on siège pour la première fois ici.

C'est l'esprit de groupe qui va nous aide à surpasser ces instants et à rentrer vite dans le feu de l'action.

Nous avons vécu, chacun de notre côté de forts moments d'amitiés, de connivence et de solidarité. Ils nous ont aidé tout au long de cette campagne à arbitrer et à décider pour arriver là ou nous sommes aujourd'hui.

C'est toujours cette énergie collective qui alimentera notre moteur d'efficacité.

Comme pour une équipe sportive nous réussissons si nous savons reconstruire en permanence un véritable esprit d'équipe.

C'est au conseil en son entier que je m'adresse, nous créerons ensemble une équipe gagnante.

Restons chacun à notre place, ne transigeons pas avec notre identité et nos passions. Mais ensemble ne nous trompons pas de cible.

C'est Pont Sainte Maxence qui joue la montée pas les avants ou les arrières, pas les majoritaires ou les minoritaires.

Aujourd'hui vous me choisissez comme capitaine .Je travaillerai assidûment à construire ce dont la ville à besoin et je compte sur chacun d'entre vous pour m'aider dans cette tâche difficile.

Nous aurons autour de cette table de nombreuses discussions. Aucune parole ne mérite d'être limitée, elle ne sera donc pas limitée. Pour peu qu'elle reste digne et respectueuse.

Toute parole doit être entendue, elle sera donc entendue, pour peu que nous sachions nous discipliner.

Utilisons cette parole pleinement pour enrichir les dossiers et faire avancer la ville.

La ville de Pont Sainte Maxence, nous aurons à la représenter à l'extérieur dans les institutions, les syndicats, la communauté des communes. J'attends qu e nous sachions surpasser nos différences à cette occasion pour que notre commune ne parle que d'une voix, c'est ce qui lui a lourdement manqué ces derniers temps.

C'est 33 conseillers que le législateur a crée pas 1 ou 10 ni même 26, mais 33.

Ici autour de cette table chacun aura le même poids au moment du vote des délibérations, nos décisions seront collégiales.

Sauf à activer la procédure de « vote public » qui fait identifier sur le procès verbal les positions de chacun, les votes seront consignés anonymement sur le Procès verbal de la séance. Vous pourrez même demander, si vous le souhaitez, à ce qu'il soit pratiqué à bulletin secret.

C'est la démocratie qui doit se vivre ici autour de cette table La qualité de nos débats donnera la mesure de notre attachement à ce système politique qu'on met si souvent en avant pour l'oublier aussi vite sous le poids de nos humeurs.

Mesurons bien que par nos comportements ici dans cette salle la démocratie grandira ou reculera à Pont Sainte Maxence. Cette responsabilité elle nous est confiée.

Dans le combat pour son avènement certains y ont laissé leur vie certains la laissent encore. Ils savent que c'est le seul barrage efficace à la corruption, la misère et le trafic.

Vous savez combien je suis sensible au combat d'Ingrid Betancourt qui malheureusement touche à sa fin Nous n'aurons pas le temps de faire le travail pédagogique nécessaire, mais j'avais proposé en son temps qu'elle devienne Citoyenne d'honneur de Pont Sainte Maxence.

Pour nos jeunes cela aurait été l'occasion de parler de non-violence, de lutte contre la drogue, de noblesse de la politique, de valeurs démocratiques, de développement.

En démontrant ici même que la tolérance et le respect enrichissent les débats, en s'assurant d'une écoute mutuelle nous honorerons tous ceux d'ici ou de, l'autre bout du monde qui ont combattu ou combattent toujours pour la Paix et le développement équilibré de l'humanité.

Nous travaillerons ici au niveau de décision le plus perceptible par les citoyens.

Chaque geste, chaque attitude, chaque prise de position sera connue et interprétée rapidement par nos concitoyens. Faisons en sorte que nos interventions soient toujours porteuses des éléments constructifs sans lesquels ils n'auront aucune signification .La crédibilité du conseil en son entier en dépend.

L'expérience prouve qu'autour de cette table on peut passer un mandat entier à se haïr , s'invectiver , se disputer , chercher la phrase qui blesse , la virgule qui manque et la faute de procédure par laquelle on pense tenir l'adversaire.

Tout de même notre tâche c'est bien autre chose que cela.

Effaçons donc toute cette mémoire négative qui plane autour de cette table. Elle a tant entendue et n'en peut vraiment plus.

Les débats sérieux, positifs et respectueux aideront à valoriser la citoyenneté à Pont Sainte Maxence.

Nous l'activerons par le respect de la différence, de la diversité et de la laïcité.

Nous la renforcerons par l'information, la communication et la transparence,

Nous l'approfondirons par la participation, la concertation, la qualité de la relation avec les habitants.

Non seulement ici mais partout dans la ville.

Le maire que vous avez élu agit toujours pour le compte du conseil municipal. Tous les actes que je signerai ce n'est pas en mon nom mais en votre nom que je les signerai.

Lors du prochain conseil municipal vous allez décider des délégations que vous m'accorderez, je pourrai agir efficacement sans devoir passer devant le conseil pour chacune des décisions que je prendrai dans la vie municipale quotidienne. Il vous appartiendra de mettre les limites à ces délégations.

Ces délégations seront la concrétisation de la confiance que vous m'accordez. J'aurai à vous rendre des comptes par l'information à chaque séance du conseil municipal.

Ce temps de l'information sera tout aussi important que ceux ou vous exercerez dans vos pouvoirs de votes. N'hésitez pas à demander tous les éléments que vous attendez, au risque que les pouvoirs exclusifs que vous m'aurez donnés deviennent source de la perte progressif de collégialité de notre conseil et du désintérêt que vous apporterez à votre rôle.

Après plusieurs années autour de cette table un moment de découragement que j'ai remarqué à chaque mandat que j'ai pu exercé ici. Lié à la déception constatant les limites de l'action publique, à l'impression de ne pouvoir infléchir les décisions, le découragement doit être combattu dès le début du mandat.

Restez donc toujours et en permanence actifs sur tous les sujets qui vous tiennent à cœur. Nous allons vous aider pour cela en répartissant largement les délégations du Maire à tous les conseillers municipaux, et se faisant les indemnités attachées. Ce sera un signe fort de notre volonté de travailler ensemble.

Vous le savez lors d'une séance de conseil municipal seuls les conseillers sont appelés à prendre la parole et à délibérer.

Je souhaite cependant laisser la parole aux habitants spectateurs à la fin de chaque séance. Pour que cela soit efficace nous devons bien sur mettre des règles de fonctionnement. J'espère que le public comprendra que ce ne pourra pas être l'occasion d'une foire d'empoigne, mais bien au contraire l'occasion du dialogue ente habitants et municipalité dans le lieu même des décisions et avec le collègue décisionnaire en son entier.

Ce sera aussi l'occasion pour le conseil de montrer sa solidarité et sa responsabilité devant les problèmes de notre commune qu'il n'est pas toujours facile de régler.

Je vous soumettrai très prochainement un projet de chartre du conseil, il comprendra une partie réglementaire qui précisera dans les détails les méthodes de travail qui géreront notre vie ensemble.

Je souhaite que ce texte dépasse un simple énoncé réglementaire. Il pourrait refléter, si vous le voulez bien, notre envie de travailler collectivement à l'intérêt commun. J'espère que nous arriverons à nous entendre solennellement sur ce texte, ce serait un bon signe pour l'ensemble du mandat.

Il ne peut y avoir d'efficacité dans la confusion et de planification sans concertation.

Mais au delà de cette nécessité absolue de redonner un sens à la vie municipale, c'est aussi la pédagogie de l'apaisement dans la société qui doit prévaloir dans cette salle.

C'est ici que l'on crédibilisera l'introduction du principe de la Paix dans les réponses à apporter aux problématiques de société qui deviennent de plus en plus lourdes dans nos villes.

Si nous arrivons à cela, j'en suis sur, les habitants de cette ville retrouverons durablement la fierté d'être Pontoises et d'être Pontois.

Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Michel DELMAS, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 9 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 9 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 9 le nombre des adjoints au maire.

Le conseil municipal a décidé d'accepter le dépôt immédiat, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
Nombre de votants (enveloppes déposées).....	33
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	7
Nombre de suffrages exprimés.....	26
Majorité absolue.....	14

NOM et Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Liste : FLAMANT Bernard	27

Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur FLAMANT Bernard. Ils ont pris rang dans l'ordre ci-dessous :

- Bernard FLAMANT
- Michel ROBY
- Yveline DRAINS
- Emilienne DUNAND
- Philippe GONTIER
- Hayat GOVAERTS-BENSARIA
- Daniel NOEL
- Michèle NINORET
- Didier GASTON

Monsieur Le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est avec une certaine émotion que je vous remercie chers collègues de la majorité et de la minorité, et cela au nom des 9 adjoints que vous venez de désigner dans leur mission et dans leur tâche.

Le dimanche 16 mars, à l'issue d'une campagne électorale des élections municipales, des plus acharnées, le suffrage universel a donné une majorité de voix et accordé la gouvernance de notre ville de Pont Sainte Maxence, à notre liste « Agir Ensemble ».

Le sérieux et la compétence de notre équipe a été déterminante dans le choix des 2200 électeurs qui nous ont accordés leur confiance. A cette occasion je les remercie vivement, mais je n'oublie pas les 2100 électeurs que en s'exprimant dans le vote sur les listes adverses et sur leur projet se sont engagés personnellement et avant tout pour leur ville.

Je remercierai chaleureusement et avec tous mes sentiments de mari, père et grand-père, tous nos proches qui nous ont soutenus ces mois, semaines et jours écoulés. Si ces sentiments s'adressent aux proches de mes 32 Amis de la liste « Agir Ensemble », ils s'adressent également aux proches de tous les candidats des listes concurrentes.

Par votre vote vous venez de désigner les adjoints qui auront la lourde tâche et l'honorable mission de servir l'ensemble des 12500 habitants de notre ville de Pont Sainte Maxence. Dans un esprit de corps, entraîné par le courage et la ténacité de notre Maire Michel DELMAS, et avec l'ensemble des conseillers municipaux nous tournerons la page afin de faire face à un avenir consacré au

labeur, dans un esprit de sérénité. Nous aurons à cœur de travailler harmonieusement avec l'ensemble des services communaux de la ville, cheville ouvrière de la vie quotidienne des Pontoises et des Pontois, des petits et des grands, des valides et les personnes touchés par la maladie et les blessures de la vie.

Autant que nous sommes, nous nous investirons avec et pour les résidants de nos différents quartiers. Le temps de nous installer et nous aurons l'empressement de démarrer les premiers Comités de Quartier.

Dans cette démarche les appuis des logeurs tel que l'OPAC et des institutions en nommant le Conseil Général et le Conseil Régional nous permettront de mener à bien nos projets par le subventionnement.

L'ensemble des Associations Pontoises seront écoutées, aidées et encouragées dans l'élaboration de leurs activités et dans leurs projets assurant la promotion de la ville.

Cette nouvelle équipe Municipale collaborera par les échanges, les contacts et toute l'attention à la population, à recréer un esprit de solidarité, cette valeur malheureusement oubliée que nos modestes villes, ont si souvent besoin.

Mes propos ne sont pas exhaustifs car comme vous pouvez le penser chacune et chacun des adjoints, chacune et chacun des conseillers délégués et l'ensemble du Conseil Municipal s'acquittera de sa mission pour le bien et le bonheur de toutes et tous dans notre ville.

Notre souhait est de faire de Pont Sainte Maxence une Ville d' « Avenir et de Paix » Dans cette Grande et Juste Ambition, des projets nous attendent et plus particulièrement en préservant les excellentes relations d'amitié et de fraternité avec nos 5 villes sœurs Auvélais, Linguère, Sulzbach, Grignasco et Felgueiras.

Je ne pourrai conclure mon bref propos sans une pensée envers nos prédécesseurs qui ont siégés à cette table du conseil municipal et qui nous ont quitté trop tôt.

Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames et Messieurs, Je vous remercie de l'attention que vous m'avez consenti et je terminerai par :

VIVE LES PONTOISES ET LES PONTOIS

VIVE PONT SAINTE MAXENCE

ET VIVE LA PAIX

Clôture de l'annexe au procès-verbal

Le présent annexe au procès-verbal dressé et clos le 21 mars 2008 à 21 heures 40.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Bernard FLAMANT

Michel DELMAS